



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la Réglementation Générale et des Élections**

***Arrêté préfectoral SG/DCL/BRGE du 18 mars 2026 fixant la liste des candidats
pour le second tour de scrutin des élections municipales et communautaires
du 22 mars 2026***

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi organique n°2025-444 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;

Vu le décret du Président de la République du 30 juillet 2025 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de Guadeloupe – M. Thierry DEVIMEUX ;

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/BCI du 16 octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe administration générale – ordonnancement secondaire-permanence ;

Vu l'arrêté SG/DCL/BRGE du 9 janvier 2026 fixant le nombre de conseillers municipaux et communautaires à élire dans chaque commune du département de la Guadeloupe lors du scrutin des 15 et 22 mars 2026 ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2026 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature et de tirage au sort des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Vu les déclarations de candidatures enregistrées à la préfecture le 17 mars 2026 à 18 heures.

Vu les récépissés définitifs de déclaration de candidature délivrés ;

Sur proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La liste des candidats, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée en vue du second tour de scrutin de l'élection des conseillers municipaux et communautaires du 22 mars 2026 est arrêtée et annexée au présent arrêté.

Article 2 - L'ordre d'attribution des emplacements d'affichage du premier tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 est conservé entre les candidats restants en lice.

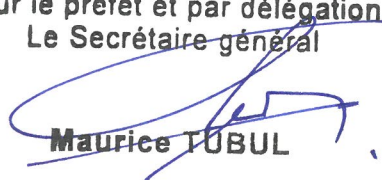
La liste des candidatures sera communiquée aux maires.

Article 3 : Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet de la préfecture.

Fait à Basse-Terre, le 18 mars 2026

Le Préfet

**Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général**


Maurice TUBUL

Délais et voies de recours

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif - dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Adresse postale : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97 100 – BASSE-TERRE
STANDARD : 05 90 99 39 00 – SITE INTERNET : www.guadeloupe.pref.gouv.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi : 8h – 12h et 14h – 17h – mercredi et vendredi : 8h – 13h

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 15 ET 22 MARS 2026
- 2ème tour -

COMMUNES	numéro de panneau	LISTES	RESPONSABLES DE LISTES
ANSE-BERTRAND	2	ANSE-BERTRAND, TERRE D'AVENIR	DELTA Edouard
	4	AGIR MAINTENANT POUR DEMAIN	MOUSTACHE Daniel
BAIE MAHAULT	1	L'ALLIANCE DEMOCRATIQUE	CHALUS Ary
	3	LA FORCE DU RENOUVEAU	CHAMMOUGOM Sylvie
	5	LE CŒUR BAIE-MAHAULTIEN	MADO Michel
DESIRADE	1	ENSEMBLE, ALLONS PLUS LOIN POUR LA DESIRADE	TONTON Loïc
	2	ENSEMBLE, REPRENONS LE CAP POUR UNE DESIRADE GAGNANTE	PIOCHE Jean-Claude
LE GOSIER	5	LE GOSIER C'EST NOUS ENSEMBLE	HOTIN Michel
	8	POUR MIEUX RÉUSSIR LE GOSIER	SYLVAIN Keeter
GOURBEYRE	2	GOURBEYRE AUTREMENT	THOMAS Fabienne
	3	L'UNITE GOURBEYRIENNE	CIVIS Marguerite
	4	GOUBE EN NOU	EDMOND Claude
GOYAVE	4	GOYAVE EN MOUVEMENT	LOUISY Ferdy
	5	UNIS POUR GOYAVE	EDOM Jean-Luc
GRAND BOURG	1	ENSEMBLE, CONSTRUISONS DEMAIN	SELBONNE Yohann
	3	GRAND-BOURG 2030, ÉCRIVONS LA SUITE ENSEMBLE	ETZOL Marysse
PORT LOUIS	1	REUSSIR PORT-LOUIS «POURSUIVONS»	HUBERT Jean-Marie
	2	ANSANM PO POLWI	ARTHEIN Victor Urbain
SAINTE ANNE	1	SAINTE-ANNE AVEC VOUS, POUR VOUS !	FARO Epouse COURIOL Lydia
	6	LE RENOUVEAU SAINTANNAIS	PERRAN Diana
	7	RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE SAINTANNAIS	BAPTISTE Francs
SAINT CLAUDE	1	SAINT-CLAUDE EN COMMUN	COUPAN Rebecca
	2	FAIRE PLUS POUR TOUS	PANOL Thierry
	3	SAINT-CLAUDE UNIS	MINATCHY Fabrice
	4	FIERS ET RESPONSABLES, LA CONTINUITE DANS UN NOUVEL ELAN	VITALIS Cédric
SAINT-FRANCOIS	3	UNION POUR SAINT-FRANCOIS	MARY Teddy
	4	EN ACTION POUR SAINT- FRANCOIS	PEROUMAL Sophie
	8	ENSEMBLE CONTINUONS D'AGIR	PERIAN Jean-Luc
TROIS RIVIERES	1	TROIS-RIVIERES ENSEMBLE	FAUSTA Jimmy
	3	AGISSONS ENSEMBLE, ALLONS ENCORE PLUS LOIN	FRANCISQUE Jean-Louis